

Entre Arc-et-Senans Chaux et Loue



Commune
d'Arc-et-Senans

Bulletin municipal d'informations d'ARC-ET-SENANS

n° 50 janvier 2021

Édité par la Mairie - Tél : 03 81 57 42 20 - Fax : 03 81 57 46 40

Ouverture du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h et de 15 h 00 à 17 h 00

le samedi de 9 h 00 à 11 h 30 sauf avis contraire signalé par affichage

Adresse mail : mairie.arc-et-senans@wanadoo.fr - Site internet : www.arc-et-senans.com

Le mot du Maire

••• ATTENTION •••
la mairie est fermée le samedi matin

Chers concitoyens

L'année 2020 est terminée et nous étions bien loin, en début d'année, d'imaginer ce que nous avons vécu au cours de cette même année ! Nous espérons tous que l'arrivée d'un vaccin va rapidement éradiquer le virus. L'effort de chacun reste de mise car à l'instant où j'écris cet article, le département du Doubs fait partie des plus infestés de France. Alors restons vigilants et dès lors que nous entrons dans une zone très fréquentée, portons notre masque !

Néanmoins le programme de travaux prévu pour 2020 a pu être réalisé en grande partie, avec quelquefois du retard, comme la mise en service du réseau d'assainissement du Deffois par exemple. L'agrandissement du périscolaire et de la classe passerelle sera terminé pour la rentrée des vacances de printemps, en avril. Le lotissement à l'Isle est maintenant quasiment terminé : enrobés et éclairage ont été posés en fin de semaine dernière par les entreprises adjudicatrices. Il reste 3 lots à vendre.

Il est temps maintenant de concrétiser un programme de travaux pour 2021 qui se poursuivra en 2022.

Ainsi il est prévu l'aménagement de la grande rue (aménagement de trottoirs accessibles), entre la place de l'Église et le rond-point, l'aménagement de la place de l'Église avec enfouissement des réseaux en fonction des souhaits des concessionnaires ENEDIS, Fibre et Orange. Ces travaux donneront l'occasion de mettre en séparatif le réseau d'assainissement, soit une conduite dédiée aux eaux usées.

Viendront également se greffer : le changement du panneau d'informations, le renforcement du réseau de protection, la mise en informatique de la gestion du cimetière, la création de sentiers, la plantation d'arbres place du Champ de Foire, place des Marronniers, ainsi que vers le groupe scolaire, la réfection du tennis et des terrains de football, l'agrandissement du multi-accueil,

la réfection des allées du cimetière, la poursuite de l'étude d'une chaufferie pour les bâtiments communaux autour de la Mairie, la création d'un nouveau puits de captage pour la distribution de l'eau potable.

Comme rappelé plus haut, le lotissement à l'Isle va être complet il nous faut de ce fait prévoir une nouvelle zone de construction, la zone dédiée se situera à la Levée.

Le PLU est toujours en cours.

La demande d'intégration de la commune au Val d'Amour a été refusée par le Tribunal Administratif. Nous réfléchissons à la suite à donner à cette décision, en collaboration avec la Communauté de Communes du Val d'Amour.

Voilà les quelques nouvelles que je peux vous donner pour 2021 et je ne manquerai pas, comme depuis 12 ans, de vous tenir informés au plus près de l'actualité communale.

Il n'y aura pas cette année de vœux du Maire. Aussi, je vous présente à toutes et à tous mes meilleurs vœux pour la nouvelle année, prenez soin de vous et de vos proches.

Très amicalement à toutes et à tous.

Le Maire

Jacques Maurice

• SOMMAIRE :

En page 2

- Les dernières décisions du conseil
- Nos citoyens

En page 3

- Nos citoyens suite...
- Informations

En page 4

- Histoire

Entre Arc-et-Senans



Les dernières décisions du conseil

► Approbation de la proposition du Maire de libérer les copropriétaires de la Villa Family de leur obligation d'accueillir des personnes âgées, par la signature d'un accord de remboursement à la commune du prix du terrain que cette dernière avait mis à leur disposition. Ainsi, l'un des copropriétaires devra verser 20 000 € à la Commune et l'autre 15 050 €, pour qu'ils puissent jouir pleinement de leur propriété. Les frais de notaire seront à la charge des copropriétaires.

► Approbation du choix du maître d'œuvre « Cabinet ANDRE » de Pontarlier, pour la mise en séparatif du réseau d'assainissement entre le 7 rue de la Fromagerie et la place de l'Église et Grande Rue, entre la place de l'Église et la salle polyvalente. Ces travaux consisteront en la création d'un nouveau réseau et la mise en accessibilité du trottoir côté droit, entre la place de l'Église et le rond-point. Le coût prévisionnel de l'étude d'assainissement est de 11 900 € HT et le coût des travaux de 220 000 € HT. Le coût prévisionnel de l'étude de mise en accessibilité des trottoirs est de 5 400 € HT et le coût des travaux de 90 000 € HT.

► Le Conseil municipal donne son accord pour la reconstruction des terrains de tennis extérieurs, Avenue de la Saline, qui sont vétustes et ne permettent plus la tenue de compétitions. Le plan de financement s'établit comme suit : Dépenses coût total HT : 54 941 € - Subvention CDD (27 %) : 14 834 € - Subvention Fédération de tennis : 6 000 € - Fonds libres : 34 107 €.

► Accord est donné pour le renforcement du réseau de vidéo protection, par l'installation de caméras sur le rond-point. Le plan de financement s'établit comme suit : Coût total HT : 10 493 € - DETR (30 %) : 3 148 € - Fonds libres : 7 345 €.

► Le Conseil municipal autorise le Maire à signer tout document relatif à la vente d'un bâtiment à la zone des Limes, cadastré section C1077, d'une superficie de 175 m², constitué d'un bâtiment et d'un terrain attenant, pour la somme de 42 000 €, frais de notaire à la charge de l'acquéreur.

► Le tarif de l'affouage est fixé à 50 € le lot pour l'année 2020, compte tenu du volume qui est inférieur de moitié par rapport à l'année 2019.

► Dans le cadre du développement de la Commune, celle-ci se rend acquéreur des parcelles ci-après, situées rue de la Levée : section ZM10 d'une contenance de 2960 m², section ZM12 d'une contenance de 3480 m², section ZM13 d'une contenance de 2860 m², section ZM15 d'une contenance de 2670 m². Le prix d'achat du m² a été fixé à 8 € et les frais de notaire seront à la charge de la Commune.

► Le terrain de camping ayant été cédé par l'ancien exploitant il convient de céder au nouveau propriétaire qui l'a acquis, les parcelles de terrain communal suivantes : section C640 de 168 m², section C227 de 2455 m², section C1074 de 5988 m², section C1075 de 307 m², soit un total de 8918 m² pour la somme globale et forfaitaire de 13 000 €, frais de notaire à la charge de l'acquéreur. Ce dernier s'engage à consentir un droit de passage piétonnier sur les parcelles 55, 56, 50, 639, 1074, 1075 le long de la parcelle n° 57. Cette décision est approuvée par 18 voix pour et 1 voix contre.

► Approbation de l'agrandissement du multi-accueil pour une surface de 40 m² sur la face nord, réalisé en même temps que les travaux d'agrandissement du périscolaire et la construction de la classe passerelle. C'est l'offre du Cabinet « SARL Anaïs ISABEY » qui est retenue pour le dépôt du permis et le descriptif de cet agrandissement, pour la somme de 5 500 € HT.

► Dans le cadre de la fourniture d'eau potable aux habitants, il convient d'étudier la réalisation d'un nouveau puits sur la commune. Il existe actuellement 3 puits : 1 de 15 m³/h, 1 de 18 m³/h et 1 de 35 m³/h. Les puits de 15 et 18 m³ sont vite épuisés et il ne reste donc que le puits de 35 m³ pour assurer en période de sécheresse, un débit suffisant aux besoins de la commune. C'est le bureau d'études CAILLE de Prénovel qui a été retenu pour réaliser l'étude nécessaire à la création du nouveau puits, pour un montant HT de 14 100 €, soit 16 920 € TTC. Un dossier complet nécessaire à la réalisation de ce projet fait l'objet de ce devis.

Nos citoyens

Bienvenue aux nouveaux habitants

• M. BARTHELET et M^{me} CAUZZO

Décès

• Noël LALLEMENT 3 novembre 2020

• Nadine BERTO

née CHEVALLIER 10 novembre 2020



Nos citoyens suite...

Décès

- Jacqueline CHAUVIN
née FATON 24 novembre 2020
- Lucette RODOZ
née FUSILLIER 27 novembre 2020
- Thérèse DOLE 29 novembre 2020

- Dominique LOMBARD
née SAUSSARD 9 décembre 2020
- Myriam GUTZWILLER
née LABOUE 14 décembre 2020
- Denis SERIS 14 décembre 2020

Pour l'année 2020, nous avons enregistré 28 décès et 12 naissances.

Informations

Compte-tenu du contexte sanitaire dans lequel nous avons vécu en fin d'année, le repas offert aux anciens âgés de 72 ans et plus n'a pu avoir lieu. Le Conseil municipal a décidé de remplacer ce repas très convivial, toujours très apprécié des participants, par un bon d'achat valable dans les commerces d'Arc et Senans qui ont été d'accord de participer à cette action. Les personnes concernées sont celles âgées de 72 à 79 ans, soit 132. Les 145 personnes de 80 ans et plus ont quant à elles, apprécié les gourmandises constituant le panier garni qui leur a été distribué.

Toujours dans le contexte sanitaire de fin d'année 2020, tous les utilisateurs des salles de sports et du gymnase apprécieront d'être dispensés de toute participation aux frais d'exploitation des locaux pour l'année 2020.

Le Cercle immense de la Saline royale d'Arc-et-Senans Lancement des travaux !

Vous avez dû apercevoir depuis le 20 octobre, des engins de chantier à l'arrière de la Saline royale. Les travaux de terrassement du Cercle immense ont commencé !

La Saline royale d'Arc-et-Senans, ancienne manufacture de sel inscrite sur la Liste du patrimoine mondial, développe un projet d'aménagement paysager, *Un Cercle immense*, en s'inspirant de l'héritage de son architecte Claude Nicolas Ledoux, lui qui a dessiné, au 18^e siècle, les plans d'une ville idéale en forme de cercle autour de sa manufacture.

Nous savons maintenant, avec les travaux récents d'historiens réunis autour de notre directrice de la Culture et du Patrimoine, que *cette Cité idéale de Chaux* n'était pas une utopie mais un **projet** de Claude Nicolas Ledoux. Il avait évoqué la création de *cette ville nouvelle* avec Turgot Contrôleur général des finances (Ministre des Finances d'aujourd'hui) de Louis XVI.

L'histoire en a décidé autrement. Nous allons renouer les fils de ce passé mais avec les préoccupations de notre époque.

Grâce au talent des paysagistes, Gilles Clément, Vincent Mayot et Leïla Toussaint, nous allons faire de la Saline royale *une école du jardin planétaire* alliant insertion, éducation, création et haute qualité environnementale. Ces 20 jardins sur 13 hectares seront un îlot de biodiversité, entre Loue et forêt de Chaux, contribuant à la recherche de solutions face aux défis environnementaux.

Enrichir l'expérience de visite tout au long de l'année

Les jardins éphémères actuels du Festival, qui se déroule de juin à octobre, seront transformés en 10 jardins thématiques inspirés de l'idée *du jardin en mouvement* de Gilles Clément. Ils seront répartis en 4 triptyques visitables toute l'année dont le centre d'intérêt est le végétal sous ses différents aspects : la graine, le sol, la vie, l'adaptation, la photosynthèse, la collaboration... Ces jardins réalisés avec des établissements scolaires en lien avec l'équipe jardins présenteront un intérêt à chaque saison.

Les jardins du 2^e demi-cercle

10 jardins pédagogiques supports d'ateliers de sensibilisation et de pratique, dont les thématiques font écho aux jardins du 1^{er} demi-cercle, seront réalisés : jardin des couleurs et des odeurs, jardin de plantes médicinales et aromatiques, jardin de céréales anciennes, potager en permaculture. Ce 2^e demi-cercle accueillera les 10 jardins éphémères du Festival pensés chaque année par les étudiants-paysagistes comme des laboratoires du paysage.

Nous inaugurerons les jardins permanents dans le demi-cercle existant de la Saline royale en **juin 2021**. Le Cercle complet avec les jardins pédagogiques et le 22^e Festival des jardins dans le nouveau demi-cercle seront ouverts au public en **juin 2022**.

En attendant de pouvoir à nouveau partager de beaux moments ensemble, toute l'équipe se joint à moi pour vous souhaiter une belle année 2021.

Hubert Tassy, directeur général de la Saline royale

Entre Chaux et Loue Arc-et-Senans

Il y a 150 ans naissait Félix Gaffiot

Les Francs-Comtois ne sont pas peu fiers de compter parmi leurs fils ce latiniste humaniste, amoureux inconditionnel de son « pays », qui contribua à l'histoire du village de Liesle ; ce voisin jovial, affable et épicurien se rendait très souvent à pied visiter la famille de son frère, négociant à Arc-et-Senans.

Félix Gaffiot, fils de l'instituteur du village, naquit à Liesle le 27 septembre 1870, il y a tout juste 150 ans. Après une scolarité brillante, une carrière de professeur l'entraîne de Pont-à-Mousson à Clermont-Ferrand, puis de la Sorbonne à Besançon. Ayant construit au cours de ces différents postes sa renommée de latiniste, il entame, à la demande des éditions Hachette, la rédaction du célèbre dictionnaire latin-français qui porte désormais son nom. À ce jour, ce travail publié en 1934 n'a jamais été égalé ! De nouvelles versions de son œuvre ont été rééditées depuis et ont connu le même succès. Nommé Doyen de la Faculté des Lettres de Besançon en 1933, il revient définitivement dans sa chère Comté et s'installe dans sa maison natale de Liesle où il peut, à loisir, assouvir ses nombreuses passions. Homme proche de la nature, il excelle dans le jardinage et la culture des roses. Sportif, il n'hésite pas à multiplier les randonnées au Mont Poupet qu'il escalade de très bonne heure. Pur produit de l'école républicaine et d'une érudition alors peu commune dans nos villages, ce grand latiniste savait se montrer, d'après moult témoignages, d'une simplicité touchante et se mettre à la portée de tous. Il ne refusait jamais une discussion, venait joyeusement en aide à ses voisins pour les vendanges, alors fort nombreuses sur les côteaux de Champagne.

Il ouvrait sa maison et sa table très généreusement tant à ses proches qu'à ses amis ou ses (anciens) élèves. « *On était toujours bien reçu chez Félix Gaffiot* » rapportaient les anciens.

Les repas accompagnés des meilleurs crus, se poursuivaient fort tard, dans la bonne humeur et parfois même jusqu'au petit matin, perturbant quelque peu les habitudes du voisinage, tout en confirmant l'adage *In vino veritas* !

Pour ses loisirs et être plus à même de réfléchir à ses travaux, Félix se fit construire un chalet de plaisance à la sortie du village de Liesle, route d'Arc-et-Senans. Ce pavillon aurait été racheté d'une des expositions universelles de Paris. Démonté à Paris puis reconstruit au bout de sa roseraie avec l'aide des villageois, il peut, à sa convenance recevoir ses hôtes et leur faire visiter ce qu'il appelle sa bibliothèque : une cave, presque une collection, de quelque 6000 bouteilles des meilleurs crus, mis en bouteille pour la plupart avant la crise du phylloxera...

Lui qui ne circulait qu'à pied ou en train, redoutait l'automobile. C'est au retour d'une visite à des amis de Sellières qu'il est victime, comme passager, d'un accident de la route au pont rail du bois de Mouchard (39). Grièvement blessé à la tête, il sera transporté au domicile de feu son frère Ernest d'Arc-et-Senans pour y recevoir les premiers soins, puis à l'hôpital de Besançon où il perdra la vie deux jours plus tard et un jour seulement après sa retraite, le 2 novembre 1937. Lors de ses obsèques à Liesle, une foule innombrable de parents, de collègues, d'élèves et d'amis, ne tarissant pas d'éloges et de gratitude, accompagnèrent Félix Gaffiot de son domicile à l'église, puis au cimetière où il repose désormais.

À travers son Œuvre, la route du « Gaffiot », quant à elle, continue bel et bien aujourd'hui. Sa mémoire reste toujours vivace tant parmi les membres de sa famille, établie de nos jours à Arc-et-Senans, qu'au sein du monde des lettres classiques, dont il est sans doute l'un des meilleurs représentants !

Comité de rédaction "Entre Chaux et Loue"

Président : J. Maurice - Conception : M. Bouillet, C. Breuillot, D. Chevalier, M-T. Cretin, K. Lefèvre, P. Percier

Impression : AEMGRAPHIC ■■■ - Lons-le-Saunier - n° 46729